



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major des Armées
État-major de zone de défense de Metz
Division appui des formations**



Metz, le 26 OCT. 2023
N° 504998 /ARM/EMA/EMZD Metz
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP
EP3882

Le général de corps d'armée Yann GRAVÊTHE,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de la Côte d'Or.

OBJET : PC ombrières agrivoltaïques – département (21).

RÉFÉRENCE : Courriel du 13 octobre 2023.

Par correspondance visée en référence, vous me consultez à propos des permis de construire PC021 081 23 E0001 - 021 646 23 E0002 - E0003 en vue de la réalisation d'ombrières agrivoltaïques, sur les territoires des communes de Trouhaut, Blaisy-Haut et Blaisy-Bas.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'émet aucune objection à ces demandes.

En effet, aucun immeuble militaire ne se trouve dans les périmètres d'implantation et ces derniers n'impactent pas les servitudes d'utilité publique relevant du ministère des Armées.

Toutefois, je me permets de vous signaler qu'il vous faut également recueillir l'avis de la Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord – division environnement aéronautique – BA 705 – RD 910 – 37 076 TOURS cedex 02 mail : dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr car il s'agit d'un obstacle de moins de 50 mètres.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le colonel (T) Fabrice FORQUIN,
commandant la division appui des formations

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- DDT de la Côte d'Or.

COPIES :

- COMBdD Besançon ;
- ESID Metz ;
- SDRCAM – BA 705 – section environnement aéronautique ;
- USID Besançon.

